



### VOS DOCUMENTS À DÉPOSER EN LIGNE

Scannez ou photographiez vos pièces justificatives.  
Déposez les en ligne en toute simplicité depuis notre service sécurisé.

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Pour l'ouverture d'un compte joint, chaque co-titulaire devra fournir les justificatifs ci-dessous.

Certains documents cités peuvent être non disponibles au téléchargement en ligne selon votre situation et éligibilité

#### UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE

Justificatif d'identité à votre nom et en cours de validité, au choix

Carte nationale d'identité  
(photocopie recto/verso)



Passeport  
(photocopie des pages avec photo et signature)



Titre de séjour  
(photocopie recto/verso)



#### UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

**SI VOUS ETES PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE**, photocopie des deux premières pages de l'un des documents suivants au choix

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus (recommandé – avec ce justificatif, un second justificatif d'identité n'est pas nécessaire)
  - Facture\* de fournisseur d'accès Internet
  - Attestation\* d'assurance habitation en cours de validité
  - Facture\* ou échéancier\*\* d'électricité ou de gaz
  - Facture\* d'eau
  - Facture\* de téléphone fixe
  - Dernier avis de taxe foncière (année n-1)
  - Dernier avis de taxe d'habitation (année n-1)
- \* Seuls les documents de moins de 3 mois sont acceptés  
\*\* Échéancier de l'année en cours

L'ADRESSE DE CONSOMMATION / FACTURATION / IMPOSITION FIGURANT SUR LE DOCUMENT JUSTIFICATIF DOIT ÊTRE IDENTIQUE À CELLE INDIQUÉE SUR VOTRE CONVENTION DE COMPTE

LES QUITTANCES DE LOYER NE SONT PAS ACCEPTÉES

#### UN SECOND JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (à fournir seulement dans le cas où l'avis d'imposition ou de non imposition n'a pas été transmis comme justificatif de domicile)

Deuxième justificatif d'identité à votre nom et en cours de validité, au choix si vous ne pouvez fournir un avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus :

- Carte nationale d'identité (photocopie recto/verso) - si vous ne l'avez pas déjà déposé en tant que premier justificatif d'identité
- Passeport - si vous ne l'avez pas déjà déposé en tant que premier justificatif d'identité
- Titre de séjour - si vous ne l'avez pas déjà déposé en tant que premier justificatif d'identité
- Permis de conduire
- Extrait d'acte de naissance

Si vous êtes marié(e) : la copie du livret de famille  
Si vous êtes pacsé(e) : la copie du certificat de PACS

#### UN JUSTIFICATIF DE REVENUS selon votre situation

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus (copie des deux premières pages de l'avis) ou dernier bulletin de salaire ou pas de justificatif de revenus

##### SI VOUS ETES ÉTUDIANT

- Carte d'étudiant ou justificatif de scolarité de l'Établissement
- Au choix : dernier bulletin de salaire ou dernier avis d'imposition sur les revenus

#### VOTRE SIGNATURE

Appelez votre signature, votre nom et votre prénom sur une page blanche et scannez ou photographiez la.

#### UN RIB

RIB d'un compte à vos nom et prénom, dans une banque établie dans l'Espace Economique Européen ou un pays tiers équivalent et membre de la Zone SEPA.

**SI VOUS OUVREZ UN COMPTE JOINT**, au choix

- 1 RIB commun, mentionnant le nom et le prénom des deux co-titulaires
- ou 2 RIB individuels, mentionnant chacun le nom et le prénom du co-titulaire

Pour l'ouverture d'un compte joint, tous les justificatifs fournis doivent être au nom des deux titulaires.  
Vous pouvez fournir un justificatif au nom des deux titulaires ou deux justificatifs chacun au nom d'un titulaire.

### EFFECTUEZ VOTRE VERSEMENT

Dès réception de votre RIB BNP Paribas, effectuez un virement vers votre compte BNP Paribas depuis le compte indiqué sur le RIB que vous avez fourni (compte à vos nom et prénom, dans une banque établie dans l'Espace économique Européen ou un pays tiers équivalent et membre de la Zone SEPA).

Votre versement initial sera crédité sur votre compte BNP PARIBAS.

- Pour l'ouverture d'un compte joint : effectuez un virement par titulaire à partir d'un compte individuel ou un virement à partir d'un compte joint.
- Vous êtes étudiant : vous pouvez effectuer un virement à partir d'un compte domicilié dans l'Union Européenne (UE), au nom de vos parents.

N'OUBLIEZ PAS D'EFFECTUER VOTRE VIREMENT

BNP Paribas pourra éventuellement vous demander toute pièce complémentaire pour finaliser votre souscription.